Maîtrise ès arts en counselling, psychothérapie et spiritualité
Cahier d'admission

AVERTISSEMENT

Ce document se veut un outil pour permettre aux candidats et candidates de faire une autoévaluation de leurs relevés de notes et de déterminer s'ils possèdent les préalables exigés pour l'admission au programme avant de soumettre une demande. Les renseignements sont fondés sur les procédures d'admission et les règles générales utilisées par les agents d'admission pour le trimestre d'automne à venir et n'ont aucune incidence sur la façon dont un dossier particulier est ou sera évalué. La façon dont les préalables sont évalués pourrait être modifiée sans préavis, à la discrétion de la Faculté. Veuillez noter que cette autoévaluation est pour votre utilisation personnelle seulement, et que l'équipe des admissions fera sa propre évaluation du dossier et des préalables.

Table des matières

Objectifs 2

Comment autoévaluer vos relevés de notes? 3

Un baccalauréat spécialisé de 120 crédits ou son équivalent 3

48 crédits en sciences sociales, arts ou sciences de la santé 3

Exigences disciplinaires spécifiques 4

Cours de psychologie 4

Cours de sociologie, travail social ou cours de psychologie additionnels 4

Cours de théologie 5

Foire aux questions 6

Annexe A : formulaire d'autoévaluation 8

Alors vous voulez devenir psychothérapeute?

Le programme de maîtrise en counselling, psychothérapie et spiritualité de l'Université Saint-Paul est reconnu par l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario (OPAO). Le programme vise à former des psychothérapeutes capables de guider et de conseiller les individus ou les couples et les familles quant à leurs valeurs, leur spiritualité et leur dynamique personnelle ou de couple, et de susciter des changements chez leurs clients sur le plan de la réflexion, des émotions, des comportements et du fonctionnement social.

Le programme offre deux options de concentrations :

- counselling individuel
- counselling de couple et famille

Objectifs

Ce document vous aidera à déterminer :

- où vous vous situez par rapport aux préalables exigés;
- si un cours comptera vers l'une des catégorie de préalables;
- si vous devrez suivre des cours additionnels pour rencontrer les exigences d'admission.

Exigences minimales du programme

Avant de présenter une demande d'admission, vous devez déterminer si vous répondez aux exigences minimales. Pour pouvoir entreprendre des études supérieures en counselling, psychothérapie et spiritualité, vous devrez avoir les préalables universitaires suivants :

- **Un baccalauréat spécialisé de 120 crédits (4 ans)** ou son équivalent (détails à la page 3);

- **48 crédits en sciences sociales, arts ou sciences de la santé;**
  - Les disciplines en sciences, mathématiques, génie, commerce ou administration ne sont pas acceptées.

    - Parmi ces 48 crédits, vous devez avoir les cours préalables spécifiques suivants :
      - Dix-huit (18) crédits en **psychologie** (6 cours)
      - Six (6) crédits en **sociologie**, travail social ou autres cours de psychologie (2 cours)
      - Douze (12) crédits en **théologie**, sciences des religions ou spiritualité (4 cours)
      -
- **Une moyenne d'admission minimale de 70 %.**

Comment autoévaluer vos relevés de notes?

Le but de ce document est de vous aider à évaluer vous-même vos relevés de notes. Le bureau des admissions n'offre malheureusement pas de pré-évaluation individuelle des préalables.

Vous aurez besoin de tous vos relevés de notes de chaque université que vous avez fréquentée.

Tous les cours universitaires de 1er cycle que vous avez suivis peuvent être considérés, même s'ils ne font pas partie du programme complété. Une fois que vous avez en main tous vos relevés de notes, vous pouvez utiliser le formulaire d'auto-évaluation à l'annexe A pour déterminer si vous avez complété tous les préalables.

Voici quelques conseils et astuces pour évaluer chacun des préalables :

Un baccalauréat spécialisé de 120 crédits (4 ans) ou son équivalent

Quel est l'équivalent d'un baccalauréat spécialisé?

- Vous devez avoir obtenu un baccalauréat d'au moins 3 ans (90 crédits). Si vous détenez uniquement un baccalauréat de 3 ans, vous devez également avoir obtenu l'équivalent d'une année d'études universitaires additionnelle, tel que :
- B.A. de 3 ans + 30 crédits universitaires additionnels (sous forme de certificat ou comme étudiant libre)
- B.A. de 3 ans + au moins une année (30 crédits) d'études supérieures
- B.A. de 3 ans + un diplôme collégial ou de CÉGEP d'au moins 2 ans

Qu'est-ce qui ne compte pas?

- Les cours suivis comme auditeur libre, pour lesquels vous n'avez pas obtenu de crédits.

Mêmes si les diplômes collégiaux peuvent être considérés dans le nombre total de crédits requis, les cours de niveau collégial ne peuvent pas compter comme cours préalables spécifiques.

48 crédits en sciences sociales, arts ou sciences de la santé

Vous avez besoin de 16 cours de trois crédits dans ces catégories. Les sciences de la santé incluent les soins infirmiers, les sciences du loisir, les sciences de l'activité physique et les sciences de la nutrition.

Les cours de sciences, mathématiques, génie, commerce et administration ne répondent pas à cette exigence.

Exigences disciplinaires spécifiques

Parmi ces 48 crédits en sciences sociales, arts ou sciences de la santé, vous devez avoir complété des cours dans certains domaines précis : psychologie, sociologie et théologie. Voici quelques conseils utiles pour déterminer quels cours seront considérés pour chacune de ces disciplines.

Veuillez noter que les cours suivis dans un collège, un cégep ou un établissement universitaire non reconnu ne pourront pas être considérés comme préalables. Vous ne pouvez pas compter un cours pour deux disciplines différentes.

Vous devez avoir complété les douze cours spécifiques suivants :

- six cours en psychologie (18 crédits) ;
- deux cours en sociologie, travail social, ou cours additionnels en psychologie (6 crédits) ;
- quatre cours en théologie, sciences des religions ou spiritualité (12 crédits).

Cours de psychologie

Les cours de psychologie doivent être donnés par l'École ou le département de psychologie d'un établissement reconnu. Les cotes de cours doivent commencer par PSY, PSYC, PSYCH ou similaire.

Les cours de counselling peuvent-ils être acceptés?

Les cours de counselling qui étudient des stratégies précises de psychothérapie (comme les TCC) peuvent être acceptés, mais vous devez inclure le plan de cours de ces cours dans votre demande d'admission pour qu'ils soient analysés par la Faculté.

Les cours de psychologie enseignés à l'extérieur de l'École de psychologie peuvent-ils être acceptés?
Exemple : SOC 1XXX – Psychologie sociale

Vous devez inclure le plan de cours de ces cours dans votre demande d'admission pour qu'ils soient analysés par la Faculté. Nous pouvons accepter certains cours de ce type, mais la décision est prise au cas par cas.

Tous les cours offerts à l'Université Saint-Paul portant la cote IPA XXXX peuvent être acceptés comme préalables en psychologie.

Cours de sociologie, travail social ou autres cours de psychologie

Nous acceptons dans cette catégorie :

- Les cours offerts par l'École ou le département de sociologie d'un établissement reconnu et dont la cote de cours commence par SOCI, SOC ou similaire;
- Les cours en travail social;
- Les cours qui abordent les dépendances, le counselling et les stratégies d'intervention;

- Les cours qui répondent à nos critères pour les préalables en psychologie (détails présentés dans la section « cours de psychologie »);
- Les cours offerts par l'Université Saint-Paul dont la cote commence par IGL.

Qu'en est-il des cours qui ne répondent pas aux critères ci-dessus, mais sont liés à la sociologie? Exemple : RELI 1XXX – Religion et société

Vous devez inclure le plan de cours de ces cours dans votre demande d'admission pour qu'ils soient analysés par la Faculté. Nous pouvons accepter certains cours de ce type, mais la décision est prise au cas par cas.

Cours de théologie, sciences des religions ou spiritualité

Tout cours offert par une École ou département de théologie ou des sciences des religions dans une université reconnue est accepté. Les cotes de cours doivent commencer par REL, RELI, SRS, THEO, THO, ou autres cotes semblables.

Les cours offerts par d'autres départements dans une université reconnue sont acceptés si la religion ou la spiritualité est un sujet important du cours. Nous encourageons les candidats à soumettre les descriptions de ces cours.

Tous les cours de théologie (THO XXXX) et de sciences de la mission (MIS XXXX) de l'Université Saint-Paul sont acceptés comme cours préalables dans cette catégorie.

Exceptionnellement, les cours suivants de l'Université Saint-Paul peuvent aussi être acceptés comme préalables en théologie/sciences des religions/spiritualité :

- **HTP 1506** – Premiers Peuples du Canada
- **IPA 2524** – Thèmes particuliers en relations humaines et spiritualité I
- **IPA 2525** – Psychologie positive et spiritualité
- **IPA 2526** - Le développement psychologique, la spiritualité et le religieux de l'enfance à l'adolescence
- **IPA 2527** - Le développement psychologique, la spiritualité et le religieux de l'âge adulte à l'âge avancé
- **IPA 3501** – Psychologie de l'expérience spirituelle
- **IPA 3522** – Diversité culturelle et pluralisme religieux
- **IPA 3524** – Famille et spiritualité
- **IPA 3526** – Dimensions spirituelles du leadership en accompagnement de groupes
- **IPA 4524** – Thèmes particuliers en relations humaines et spiritualité II
- **ISC 4704** – Interactions entre médias et religions
- **PHI 3709** – Éthique et religion

Les cotes anglophones de ces cours sont également acceptées.

Veuillez noter que les cours IPA énumérés ci-dessus ne compterons pas comme préalables en théologie/sciences des religions/spiritualité si ceux-ci doivent déjà être comptés comme préalables en psychologie.

Foire aux questions

- ***Dois-je avoir obtenu tous ces préalables avant de faire une demande d'admission au programme?***
  - Pour être considéré pour l'admission au programme, nous vous encourageons fortement à être en voie de compléter tous les préalables avant le 30 avril de l'année pour laquelle vous faites demande. Exceptionnellement, il est possible que nous permettions aux candidats de compléter un nombre limité de cours préalables manquants pendant la session de printemps/été qui précède le début du programme. Notez bien que cette exception n'est jamais garantie et peut varier d'une année à l'autre à la discrétion de la Faculté. Veuillez communiquer avec le bureau du recrutement (recrutement-recruitment@ustpaul.ca) pour vous informer sur les exceptions permises pour le cycle d'admission à venir. Les candidats doivent avoir terminé tous leurs préalables avant d'être autorisés à commencer le programme. Le bureau des admissions se réserve le droit de retirer une offre d'admission faite aux candidats qui n'auraient pas obtenu tous les préalables avant le début du programme.

- ***L'expérience de travail sera-t-elle prise en compte pour remplacer certains de ces préalables?***
  - Votre expérience de travail sera prise en considération dans l'ensemble de votre candidature, mais nous ne pouvons malheureusement pas exempter des candidats des préalables sur la base de leur expérience de travail. Dans certains cas exceptionnels, l'expérience professionnel dans un contexte pastoral pourrait être considéré pour des crédits préalables en théologie, à la discrétion de la faculté. Veuillez noter que cette exception n'est jamais garantie.

- ***J'ai fait des études professionnelles dans l'un de ces domaines, ou encore des études dans un établissement non reconnu. Celles-ci seront-elles acceptées?***
  - Les cours doivent être suivis dans une université reconnue pour être admissibles comme cours préalables. Il est toutefois important d'inclure vos études professionnelles ou non reconnues dans votre CV. Ces expériences sont précieuses et ajoutent à la qualité de l'ensemble de votre candidature. Certaines exceptions peuvent être permises pour les préalables en théologie/sciences des religions/spiritualité. Nous vous encourageons à soumettre les documents justificatifs pour notre considération.

- ***J'ai étudié quelques cours IPA qui sont listés parmi ceux reconnus comme des préalables en théologie. Puis-je les faire reconnaître comme préalables en psychologie?***
  - Les cours ne peuvent être compté comme un seul préalable dans l'une des trois catégories. Les cours IPA énumérés à la page 5 du cahier d'admission seront comptés soit comme un préalable en psychologie ou comme un préalable en théologie/sciences des religions/spiritualité, mais pas les deux. Chaque dossier est évalué au cas par cas pour déterminer la catégorie dans laquelle le cours sera reconnu.

- ***Il me manque certains des préalables. Que puis-je faire?***
  - Vous pouvez suivre les cours préalables manquants dans toute université reconnue. Si vous souhaitez les suivre à l'Université Saint-Paul, vous pouvez vous inscrire à titre d'étudiant libre. Un étudiant libre est un étudiant qui suit des cours à l'extérieur du cadre d'un programme.

Vous trouverez les détails ainsi que le formulaire d'inscription au https://ustpaul.ca/etudiant-special/

Outil de recherche pour les cours offerts : https://ustpaul.ca/espace-etudiant/horaire-des-cours/

Nous vous encourageons à communiquer avec l'équipe de recrutement au recrutement-recruitment@ustpaul.ca pour discuter davantage des options qui s'offrent à vous.

- ***Puis-je obtenir une bourse? Quels sont les prérequis pour l'obtention d'une bourse?***
  - Tous les candidats (canadiens, résidents permanents et internationaux) ayant une moyenne de 85 % ou plus et poursuivant leurs études à temps complet sont admissibles à la bourse d'admission d'une valeur de 2 000 $ par trimestre pour les trois premiers trimestres d'études à la maîtrise. Les étudiants peuvent également faire demande à des bourses internes et externes sur concours, ainsi qu'aux programmes de prêts étudiants provinciaux et fédéraux.

    Les détails sur les bourses sont disponibles ici : https://ustpaul.ca/bourses/

    Les candidats internationaux francophones pourraient obtenir la bourse « *Étudier en français* », d'une valeur de 1 500 $ par trimestre pour la durée complète du programme, au lieu de la bourse d'admission. Vous trouverez les détails ici : https://ustpaul.ca/bourses/bourse-etudier-en-francais/

- ***Comment la moyenne d'admission est-elle calculée?***
  - La moyenne d'admission est calculée selon les 60 derniers crédits (20 cours, ou 2 années d'études à temps complet) d'études universitaires. Veuillez noter que l'échelle de notation propre à chaque institution est convertie pour correspondre à la nôtre.

- ***Quels sont les étapes pour soumettre ma demande d'admission?***
  - Vous trouverez les étapes pour soumettre une demande d'admission, ainsi que la liste des documents requis, au lien suivant : https://ustpaul.ca/demande-dadmission/

Annexe A : formulaire d'autoévaluation

NOM _____ **Numéro d'étudiant (s'il y a lieu)** _____

Préalable	Établissement	Cote de cours et/ou titre	Crédits
Psychologie			
Psychologie			
Psychologie			
Psychologie			
Psychologie			
Psychologie			
Sociologie/TS/Intervention			
Sociologie/TS/Intervention			
Théologie/Religion/Spiritualité			
Théologie/Religion/Spiritualité			
Théologie/Religion/Spiritualité			
Théologie/Religion/Spiritualité			

Moyenne cumulative actuelle _____

Veuillez noter que la moyenne minimale pour l'admission à la maitrise est de 70 %. Veuillez noter que la moyenne minimale pour une bourse d'admission est de 85 %.

Préalables complétés? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Notes :

Nous vous encourageons à soumettre votre formulaire d'autoévaluation rempli avec votre demande d'admission pour la considération de notre équipe. Veuillez noter que notre équipe fera sa propre évaluation des cours préalables qui ne correspondra pas nécessairement à votre autoévaluation. Si vous aimeriez faire considérer certains cours qui ne correspondent pas aux cotes et titres de cours décris dans ce cahier d'admission, nous vous encourageons à soumettre des descriptions de cours officiels. L'approbation de cours préalables autoévalués n'est pas garantie.